

Commission de l'application des normes

Date: 17 mai 2025

Les gouvernements figurant sur la liste des cas individuels ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de présenter à la commission des informations écrites.

► Informations sur l'application de conventions ratifiées fournies par les gouvernements inscrits sur la liste des cas individuels

Panama (ratification: 1970)

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964

Le gouvernement a communiqué les informations écrites ci-après.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère du Travail et du Développement professionnel (MITRADEL), applique les normes du droit international, dans le plein respect de sa Constitution. La République du Panama, conformément aux articles 19, 40 et 64 de sa Constitution, reconnaît la liberté des individus de choisir librement l'exercice de toute profession ou de tout métier, sans discrimination aucune fondée sur la race, la naissance, la classe sociale, le sexe, la religion ou les idées politiques. De ce fait, dans le respect de cette obligation constitutionnelle, l'État élabore des politiques économiques visant à promouvoir le plein emploi et à garantir à tout travailleur les conditions nécessaires pour une vie décente.

Conformément à l'article 1 du Code du travail, le MITRADEL réglemente les relations professionnelles en se fondant sur les principes de la justice sociale, en garantissant la protection de l'État aux travailleurs et en favorisant le plein emploi par la création des conditions nécessaires pour garantir aux travailleurs une vie décente et assurer aux employeurs une compensation équivalente à leur investissement.

Dans ce but, la République du Panama a lancé les programmes présentés ci-après.

Le dispositif «Recrutement ciblé» est la marque d'une perspective novatrice adoptée par le service public de l'emploi qui fait d'une recherche du travail plus humaine, digne et efficace une priorité pour l'ensemble des Panaméens, moyennant des processus organisés et alignés sur les opportunités réellement offertes par le marché du travail. Seuls sont convoqués les candidats dont le profil correspond aux postes à pourvoir, ce qui leur donne une vraie possibilité d'accès à un emploi décent. Au cours du deuxième semestre 2024, nous avons organisé 52 journées de recrutement ciblé au niveau national, offrant 2 021 possibilités d'emploi. Pour le premier trimestre 2025, 60 journées de recrutement ciblé ont été organisées

dans des bureaux régionaux, offrant 4 685 postes à pourvoir, avec la collaboration de plus de 300 entreprises du secteur privé.

Le programme «Mon premier emploi» (loi n° 121 de 2019, décret exécutif n° 27 de 2024, modifié par le décret exécutif n° 6 de 2025) est une initiative emblématique de l'administration actuelle. Il facilite l'insertion des jeunes âgés de 17 à 24 ans sur le marché du travail formel, grâce à un processus transparent et souple, administré via une plateforme numérique qui optimise l'intermédiation du travail en croisant automatiquement les postes à pourvoir enregistrés par les entreprises et le profil des jeunes participants, facilitant ainsi des entretiens directs et des stages professionnels. Cet outil encourage la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, facilite l'insertion sur le marché du travail formel, avec une rémunération décente, et renforce l'engagement de l'État en faveur de l'employabilité des jeunes et de la croissance économique. Au cours de sa première phase, entre juillet et décembre 2024, ce programme a offert 1 058 stages, permettant l'insertion de 624 jeunes dans le secteur privé. On estime qu'en 2025, 2 780 nouveaux stages pourront avoir lieu (738 places ont déjà été ouvertes au premier trimestre), avec la participation active de plus de 405 entreprises privées au niveau national. En avril 2025, nous avons signé un accord de coopération avec le Conseil du secteur privé pour l'aide à la formation, en appui au programme «Mon premier emploi». Cet accord prévoit des formations via la plateforme CONECTA, outil novateur, souple et solide qui optimise la gestion d'activités et de ressources essentielles pour encourager le développement professionnel et renforcer les liens avec le monde de l'entreprise. Ces formations, alignées sur les demandes du marché et les compétences recherchées par les entreprises, prévoient des évaluations périodiques afin de suivre les progrès et le travail des jeunes participants.

Le programme d'amélioration de l'employabilité des personnes en situation de handicap (loi n° 15 de 2016) permet d'élaborer des stratégies complètes afin de sensibiliser les entreprises et de les aider à recruter ces précieux talents. De cette vision porteuse de transformations est issue la formation Talent sans frontières «Anita Correa», pilier fondamental du modèle de recrutement inclusif qui garantit que tout processus d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap est mené de manière efficace, digne et durable, en favorisant de véritables opportunités d'intégration. Nous jouons un rôle clé en offrant un accompagnement complet aux entreprises – des conseils juridiques au suivi après l'embauche –, en veillant au respect strict de la loi n° 15 du 31 mai 2016. Du fait de cette stratégie inclusive et structurée, de juillet 2024 à ce jour, 222 personnes en situation de handicap ont rejoint le marché du travail dans différentes régions du pays, dont 127 hommes et 98 femmes. Cette avancée reflète l'impact positif de cette initiative sur la constitution d'un environnement du travail plus équitable et accessible pour tous. L'État reconnaît que l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap est un droit fondamental qui favorise l'équité et la cohésion sociale.

Le programme pour l'orientation professionnelle et l'emploi (décision n° 341 du 24 juillet 2015) s'affirme en tant qu'outil stratégique permettant de rapprocher les jeunes de la réalité du marché du travail. Il fournit des conseils sur les tendances de l'emploi et l'offre académique aux lycéens, afin que ceux-ci puissent prendre des décisions éclairées et libres sur leur avenir professionnel. En 2024, 2 210 jeunes ont été formés au niveau national et les prévisions, pour 2025, sont de 10 000 jeunes formés. Ces jeunes bénéficieront des services des psychologues compétents de notre institution; cela réaffirme l'engagement du gouvernement en faveur de la formation complète et de l'insertion professionnelle de la jeunesse panaméenne.

Le gouvernement a décidé de devenir un véritable gouvernement électronique, en intégrant la technologie en tant qu'outil clé de la prestation de services publics. L'une des avancées majeures en ce sens concerne la gestion du Département des agences privées de

placement, régi par le décret exécutif n° 32 du 15 avril 2016: 108 agences sont enregistrées, dont 81 ont un agrément en cours de validité. Entre 2024 et 2025, 6 autres agences ont été intégrées, aussi bien pour des emplois en mer qu'à terre. En 2025, 7 demandes de renouvellement de l'agrément et 1 demande d'agrément ont été reçues. Seule l'une des nouvelles demandes a été adressée sous forme physique, ce qui montre bien l'efficacité de l'outil numérique et l'efficience administrative en matière de création d'emplois.

La plateforme numérique Emplois Panama (décret exécutif n° 3 du 22 avril 2024) demeure un pilier essentiel de l'intermédiation du travail qui permet l'existence de liens justes et efficaces entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, par l'intermédiaire du MITRADEL. Cette plateforme compte 2 001 entreprises et 234 167 usagers enregistrés. Elle suit la voie d'une restructuration complète fondée sur l'intelligence artificielle, ce qui permettra de moderniser le service et d'en renforcer l'efficacité, s'alignant ainsi sur les normes internationales les plus élevées en matière de services publics de l'emploi. Le 5 mai 2025, nous avons conclu un accord avec le ministère de l'Intérieur au sujet de la sélection du personnel des maisons de justice communautaire de paix, par l'intermédiaire de la bourse pour l'emploi du ministère. Avec plus de 2 100 places disponibles au niveau national, l'efficacité du service public de l'emploi s'affirme comme celle d'un outil du gouvernement indispensable pour garantir une justice accessible et renforcer le recrutement local.

Le gouvernement continue à renforcer la main-d'œuvre en nouant des alliances stratégiques avec des établissements d'enseignement, par exemple l'Institut technique supérieur spécialisé (ITSE). Un accord-cadre de coopération entre le MITRADEL et l'ITSE vise à élargir ses programmes de formation au niveau national, en utilisant les salles de l'Institut panaméen d'études sociales, au sein des directions régionales du MITRADEL. Cette initiative encourage la mise en place de micro-qualifications, en particulier dans le secteur touristique, en accordant la priorité aux régions à forte demande de main-d'œuvre dans ce domaine, réaffirmant ainsi l'engagement de l'État en faveur d'un enseignement technique de qualité, inclusif et axé sur le développement économique et l'équité sociale. L'ITSE a formé 328 nouveaux professionnels, avec un taux d'insertion professionnelle moyen supérieur à 60 pour cent, soit un niveau historique.

La République du Panama, qui enregistre une forte demande dans le secteur touristique et des services logistiques, exige que la maîtrise de l'anglais soit une compétence essentielle pour renforcer son marché du travail et améliorer l'employabilité. Dans ce domaine, le MITRADEL a signé un accord avec l'Institut national de formation professionnelle pour le développement humain (INADEH) afin de développer l'offre de cours d'anglais en présentiel ou en ligne et fournir ainsi aux demandeurs d'emploi des outils clés comme la maîtrise d'une seconde langue. Cette alliance permet de renforcer la qualité de la formation continue et de la formation technique, tout en encourageant l'inclusion et l'équité et en améliorant les possibilités d'insertion professionnelle.

L'INADEH a pour mandat d'offrir des formations dans le but de trouver un emploi. En 2024, il a accueilli 181 024 participants, dont 35,5 pour cent d'hommes et 65,5 pour cent de femmes, et a organisé 6 406 cours et programmes, en présentiel et en ligne, dans 28 domaines de formation relatifs à différents secteurs économiques. Actuellement, l'INADEH met en place la première phase du projet Hotel Escuela, dont l'objectif principal est de répondre au problème du manque d'espace destiné à la pratique professionnelle et à l'apprentissage en situation réelle. Ce projet, qui a coûté environ 30 715 035 balboas, offre non seulement une formation dans le domaine de l'hôtellerie mais également dans celui de la gastronomie, la pâtisserie et le service au client, entre autres, étant donné que pour fonctionner, plusieurs profils d'emploi sont nécessaires, ainsi qu'un organigramme institutionnel.

L'INADEH projette aussi de construire de nouveaux centres de formation dans d'autres communautés de communes (*comarcas*) afin de proposer ses services à des communautés rurales difficiles d'accès, comme suit:

- I) Construction de nouvelles installations au centre de formation professionnelle «Comarca Ngäbe Buglé»: ce projet bénéficiera à 212 084 habitants de la communauté de communes autochtone Ngäbe Buglé qui compte, selon le recensement de 2023, 109 577 femmes et 102 507 hommes. Chaque année, 6 925 personnes environ devraient accéder directement à la formation, grâce à une offre de quelque 277 cours. Le gouvernement central investira dans ce projet à hauteur de 4 312 256,16 balboas.
- II) Construction de nouvelles installations dans la communauté de commune autochtone Guna Yala: ce projet bénéficiera à 32 016 habitants, dont 15 308 hommes et 16 708 femmes, selon le dernier recensement de 2023.

Il convient de souligner que les 13 et 14 mai derniers, les ministres du Travail d'Amérique centrale et de la République dominicaine, accompagnés de leurs délégués techniques permanents, se sont réunis dans la ville de Panama pour la première réunion ordinaire du Conseil, sous la présidence *pro tempore* du Panama, qui a succédé au Honduras. À cette occasion, un plan d'action pour 2025-2027 a été adopté autour de quatre axes essentiels, dont des programmes innovants en matière d'insertion professionnelle mis en place dans les services publics de l'emploi et les observatoires du marché du travail; les nouvelles technologies dans le domaine de l'inspection du travail; la transition vers la formalité qui inclut la présentation d'un diagnostic régional et la création d'un répertoire des bonnes pratiques; le renforcement de la gouvernance du Conseil et de la gestion de la coopération internationale.

En outre, la Déclaration de Panama, dans laquelle est affirmée la pertinence des programmes de promotion du travail décent, du Système d'information et d'analyse du travail dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (SIALC) et des discussions à la 113^e session de la Conférence internationale du Travail, pour le développement de la main-d'œuvre dans la région, a été adoptée. L'impact positif de la conception et de la mise en œuvre de politiques complètes pour la transition vers la formalité, dans une perspective multisectorielle et tirant parti de la technologie, a été souligné. La coopération internationale et l'assistance technique sont indispensables pour relever ces défis avec des stratégies durables et efficaces, en garantissant de meilleures conditions de travail et possibilités pour la population.

En dernier lieu, nous soulignons que le chômage au Panama est non seulement dû à des facteurs structurels du marché du travail mais aussi à des événements récents qui ont pesé sur le maintien et la création d'emplois, par exemple le fait que le contrat minier a été jugé inconstitutionnel, la fermeture prolongée de voies nationales et les arrêts de travail illégaux et injustifiés aux effets préjudiciables sur l'activité économique et la stabilité professionnelle. Nous continuons d'avancer, d'un pas décidé, en agissant de manière coordonnée – gouvernement, secteur privé et population – pour garantir à chaque Panaméen l'accès à de véritables possibilités d'emploi décent, librement choisi et sans aucun type de discrimination, renforçant ainsi la croissance économique et le développement durable.